

RÈGLEMENT DU CONCOURS ÉTUDIANTS à l'initiative de l'Espace francophone, Clermont Université / ESPE Clermont-Auvergne

Le concours « Croquons la francophonie 2014-2015 » est ouvert pour sa seconde édition, à l'ensemble des étudiants francophones inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur dans le monde (voir article 1),
« Le dessin n'est pas la forme, il est la manière de voir la forme. » Edgar Degas

CONCOURS DE DESSIN - RECIT

www.clermont-universite.fr/~Concours-Croquons-la-francophonie-

Espace francophone
ESPE Clermont-Auvergne
36 avenue Jean-Jaurès
C.S. 20 000 Cedex 1
63407 Chamalières
www.espe-auvergne.fr
Rubrique internationale

CONTACTS
Fabienne Baudot
Arnaud Diemer

Courriel
espace.francophone@clermont-universite.fr



ARTICLE 1 (Participants)

Le concours « Croquons la francophonie 2014-2015 » est ouvert à tout étudiant francophone*, âgé de 18 à 30 ans, inscrit dans un établissement (Institut, Ecole ou Université...) d'enseignement supérieur dans le monde.

*étudiant qui, quelle que soit sa nationalité, le pays où il réside, l'université dans laquelle il est inscrit, parle français par choix ou par origine, qu'il fasse des études de français ou d'autres études.

Il est ouvert aux étudiants de toutes disciplines (sciences, arts et lettres, économie, gestion, droit, sciences politiques, philosophie, médecine, biologie, agronomie...), et à tous les niveaux universitaires ou équivalents.

La participation au concours est individuelle.

Ce concours n'est, ni un concours de dessin, ni un concours de récit. C'est l'association et l'interprétation entre les deux, en lien avec le thème, qui est apprécié soit le « dessin-récit » dans son articulation.

L'objectif de ce concours est :

- > de susciter une réflexion sur la francophonie ;
- > de motiver les jeunes à utiliser le français ;
- > de sensibiliser les étudiants au fait francophone, à la richesse et à la diversité culturelle de la francophonie ;
- > de créer un sentiment d'appartenance et d'identité francophone ;
- > de permettre la découverte du site universitaire clermontois et de sa Région.

« Il n'y a réellement ni beau style,
ni beau dessin, ni belle couleur :
il n'y a qu'une seule beauté, celle de la
vérité qui se révèle. »
Auguste Rodin

Sont partenaires de ce concours :
la Région Auvergne et l'imprimerie
Chaumeil.

ARTICLE 2 (Objet et thème)

A partir du thème « L'interculturalité francophone », les étudiants réaliseront une production de « dessin-récit » qui devra comporter un visuel (dessin, bande dessinée, montage, collage, photo...), en lien avec un récit. Les deux éléments ne font qu'un pour illustrer le thème, à la lumière de l'interprétation, de la définition et de la sensibilité culturelle et émotionnelle de chaque candidat.

La forme du dessin est totalement libre (abstraite, figurative, BD, couleur ou noir et blanc...). Le récit, sans faute d'orthographe, est écrit en langue française. Associé à cette production imagée, le récit devra permettre au jury d'en extraire le sens, voire les sens !

ARTICLE 3 (Candidature)

Les visuels accompagnés de leur récit, doivent parvenir à l'Espace francophone au plus tard le 5 janvier 2015. Le formulaire de présentation de l'étudiant devra être impérativement dûment rempli et joint à l'envoi du dessin-récit, accompagné de la carte d'étudiant scannée. Seules les candidatures complètes et envoyées dans les délais seront recevables.

Le dépôt de la contribution et du formulaire de candidature (à télécharger sur www.clermont-universite.fr/~Concours-Croquons-la-francophonie- se fera uniquement par voie électronique (courriel) à :

espace.francophone@clermont-universite.fr

ARTICLE 4 (Formats)

Tout dessin et récit doit présenter les caractéristiques suivantes :

- > envoi postal : format A4
- > envoi électronique : format A4, pdf ou jpeg, 300 dpi, inférieur à 5 Mo pour le visuel et word pour le récit (Arial, 12 pts)
- > nom du fichier : "nom_prénom.pdf" ou "nom_prénom.jpg"

Impératif : au dos de chaque dessin envoyé par courrier, mentionner : nom, prénom, établissement et adresse mail.

ARTICLE 5 (Invitation)

Chaque participant au concours dont le dessin-récit sera pré-sélectionné, recevra par mail une invitation pour assister (à ses frais) à la remise des prix qui se déroulera le 20 mars 2015 à Clermont-Ferrand.

ARTICLE 6 (Sélection)

Les deux gagnants étudiants seront désignés par un jury ; les résultats seront proclamés fin janvier 2015.

Ils seront annoncés sur le site

www.clermont-universite.fr/~Concours-Croquons-la-francophonie-

Les lauréats seront également prévenus par courriel.

ARTICLE 7 (Prix)

Les deux gagnants étudiants recevront chacun leur prix, en présentiel à Clermont-Ferrand.

Le premier prix comprend le voyage, déplacement et hébergement en France, pour une durée de 4 à 5 jours, ainsi qu'un ordinateur portable, le tout d'une valeur d'environ 2000 euros (deux mille euros).

Le second prix comprend également le voyage, déplacement et hébergement en France, pour une durée de 4 à 5 jours, ainsi qu'une tablette numérique, le tout d'une valeur d'environ 1200 euros (mille deux cents euros).

ARTICLE 8 (Publications et données)

Du seul fait de leur participation, les candidats autorisent l'Espace francophone à utiliser librement leurs productions pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports (écrit, électronique et/ou audiovisuel) ainsi que leur image.

En cas de sélection, l'étudiant autorise l'Espace francophone et ses partenaires à publier le texte ou des extraits de sa contribution sur tous supports (journaux, sites internet, ouvrages) en lien avec le présent concours, pendant la durée de validité des droits d'auteurs et dans le monde entier.

Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droits d'auteurs.

ARTICLE 9 (Recueil)

Les candidats sélectionnés par le jury acceptent que leurs productions ainsi que leur nom(s) et qualité(s) soit intégrés dans un recueil reprenant les productions du concours de l'année 2014-2015. Cet ouvrage sera disponible sur www.clermont-universite.fr/~Concours-Croquons-la-francophonie-

Il sera également remis aux lauréats du concours et diffusé dans différentes instances de la francophonie.

ARTICLE 10 (Règlement)

Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

ARTICLE 11 (Critères de sélection)

Critères d'évaluation :

- > Le respect des objectifs du concours ;
- > Le respect du thème ;
- > Qualité du français et de l'orthographe ;
- > Clarté du texte de présentation ;
- > Lien et sens donnés au rapport dessin/récit.

ARTICLE 12 (Limitation de responsabilité)

L'Espace francophone se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13 (Loi informatique et libertés)

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978.

Les candidats sont informés que les données nominatives les concernant et enregistrées dans le cadre de ce concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Les candidats bénéficient auprès de l'Espace francophone, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies sur le formulaire du concours et les concernant. Pour cela, le candidat doit écrire à l'adresse suivante : espace.francophone@clermont-universite.fr

ARTICLE 14 (Calendrier)

Les dossiers de candidature devront être envoyés par courriel (voir article 3) au plus tard le **5 janvier 2015**.

Les candidats auront connaissance des résultats sur le site www.clermont-universite.fr/~Concours-Croquons-la-francophonie- et par courriel au plus tard **fin janvier 2015**.

La remise des prix, aux deux lauréats, aura lieu le **20 mars 2015**, dans le cadre de la journée internationale de la francophonie.

